



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 10472

Texte de la question

Mme Christiane Taubira appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation inégalitaire qui sévit en Guyane en matière d'approvisionnement énergétique. L'enclavement et le sous-équipement infrastructurel de l'hinterland guyanais en sont la cause principale au regard des difficultés d'accès aux sites, du coût de la maintenance et de la maîtrise des zones anthropisées. Un état des lieux réalisé par EDF dans la région du Maroni à l'ouest de la Guyane révèle des installations obsolètes, des aménagements défectueux, des écoulements d'égouttures d'huile et de gasoil et la dissémination de résidus, ainsi que la probable contamination de nappes phréatiques. Une mise à niveau des unités de production, la réduction des nuisances et la dépollution des alentours et des avals appellent un traitement coordonné au titre des compétences industrielles, environnementales et sanitaires. La prochaine révision du DOCUP serait l'occasion d'inscrire, éventuellement par ventilation de crédits non consommés, les six millions d'euros nécessaires à la modernisation des équipements et à l'habilitation des sites endommagés. Compte tenu des risques sur la santé publique, des impacts sur les écosystèmes, des conséquences possibles sur les autres activités et sur la qualité de vie, une intervention transversale et coordonnée des pouvoirs publics doit être mise en place, en action directe et en soutien aux maîtres d'ouvrage que sont les communes, engagées ou en instance de partenariat avec l'opérateur EDF, chargé des missions de service public édictées par la loi. Par ailleurs, les techniques qui seront mises en oeuvre pour la dépollution des 3 000 mètres carrés de sol souillé et pour la protection des eaux souterraines pourraient s'avérer utiles et efficaces pour d'autres secteurs d'activité aux impacts comparables, tels que la pêche industrielle (vidange des navires à quai) et l'industrie minière (forages et prévention des pollutions au mercure) dans le cadre de transferts de technologies et de savoir-faire. Elle lui demande de veiller à ce que les moyens et expertises des ministres de l'industrie, de la santé, de l'environnement, des affaires sociales et de l'outre-mer soient mobilisés pour que les investissements indispensables soient réalisés, dans les délais requis par l'urgence et dans des conditions de sécurité, de productivité et de préservation écologique exigées par les nécessités du développement durable. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Une des caractéristiques des communes de l'intérieur de la Guyane (l'Hinterland) est l'enclavement géographique qui conduit à des systèmes de réseaux indépendants isolés. Dans ces localités (10 communes sur 22 que compte la Guyane), les installations de production électrique qui appartiennent aux collectivités communales ne répondent plus aux exigences réglementaires du point de vue technique et environnemental, ce qui conduit certains sites à présenter des situations de pollution avancée. Par ailleurs, les réseaux publics de distribution et les moyens de production associés sont exploités par EDF en l'absence de tout contrat de concession. EDF Guyane a proposé, en octobre 2000, un projet de modernisation des installations de ces communes qui constitue une annexe au contrat de plan Etat-Région pour la période 2000-2006, par lequel les partenaires signataires s'engagent à créer les conditions nécessaires au développement des services de l'électricité. Des discussions sont en cours avec la communauté des communes de l'ouest guyanais, présidée

par M. Léon Bertrand, secrétaire d'Etat au tourisme, autour d'un projet de contrat de concession et de projets de rénovation d'installations. Le financement des travaux nécessaires à la modernisation des équipements et à l'habilitation des sites endommagés, estimé à un peu plus de 6 MEUR, semble très difficile à mettre en place. Le montage financier s'appuie sur le document de programme des crédits européens (DocUP) établi par le contrat de plan Etat-région. La prochaine révision du DocUP pourrait conduire à alimenter les lignes budgétaires des fonds européens des sommes allouées pour ces opérations. Concernant les autres problèmes de pollution industrielle, un important programme d'études pluridisciplinaires est actuellement en cours sur la contamination des eaux par le mercure provenant des activités d'orpaillage. Les conclusions de ces études devraient permettre aux différents services de l'Etat de mettre en place un plan d'action destiné à réduire les risques d'exposition des populations et à renforcer la protection des écosystèmes.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10472

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 264

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4526